

*Par Hamidou Magassa*

### **5.2.1. Introduction**

Par la grâce de Dieu, je remercie le Forum Multi Acteurs de me donner l'occasion de revenir sur des propos tenus à la veille du dernier Forum National sur l'Education et publiés par le journal « L'Essor<sup>1</sup> » en 2008, sous le titre de « l'encéphalite de l'école malienne : l'éthique de l'impopularité ! » :

*« De la pédagogie convergente, entre les langues nationales et le français, innovation unique en Afrique, à l'encéphalite de l'enseignement supérieur, caractérisée par la pénurie d'enseignants et la saturation académique causée par d'ingérables flux d'étudiants, le système d'éducation malien survit à peine dans une crise particulièrement approfondie par la transition républicaine de mars 1991. Ce diagnostic et d'autres ont régulièrement été posés par la quinzaine de concertations nationales sur la question de l'école qui se sont déroulées depuis la Réforme de 1962.*

*« Mais que faire quand la logique de l'indécision et du sur-place dépasse celle des multiples décisions, résolutions et recommandations plus brillantes les unes que les autres par leur inapplication ? Que faire en l'absence d'un leadership qui ne craint pas de perdre sa tête sur l'échafaud des porteurs de pancarte ? Que faire quand le droit au futur se dit fuite en avant libérale face au devoir de mémoire ?*

*« Et puisqu'il faut du tout pour rendre solidaire un monde, les plus croyants retourneront à Dieu avec sincérité ou hypocrisie, les plus corporatistes à leurs surenchères syndicalistes, les plus affairistes à leurs marchés déséquilibrés et les plus politiciens à leurs instrumentalisations clientélistes. Toujours est-il que l'école républicaine malienne continuera imperturbablement sa descente démocratique aux purgatoires à moins qu'une main invisible et miséricordieuse ne lui accorde la grâce du pardon.*

*A cela, il faut souverainement trois conditions. La première est de reconnaître par degrés de responsabilité la faute de l'Etat, du maître d'école et de toute la société malienne dans la gestion déliquescence de la seule institution qui soit notre raison d'être. La deuxième est de regretter publiquement d'avoir installer aux commandes transitoires de l'Etat une officine d'élèves et d'étudiants qui s'arroge à présent le monopole d'une représentativité complètement manipulatrice dans les deux sens lucratifs. La troisième est d'engager fermement l'avenir de l'école malienne dans la plus haute compétitivité internationale, avec encore plus que d'attention que celle accordée aux Aigles ».*

Dans son dernier ouvrage, Aminata Dramane Traoré, Ancien Ministre de la Culture et du Tourisme, tranche la question de l'éducation et citoyenneté d'un point de vue alter mondialiste : « *Le fait que l'école malienne ait entamé sa descente aux enfers à partir des*

---

<sup>1</sup> Journal Quotidien National « Essor », n° 16230, du 01 Juillet 2008, Bamako

*évènements de 1991 montre bien que ce phénomène a un lien tant avec le modèle néolibéral qu'avec la démocratie formelle<sup>2</sup> ».*

---

<sup>2</sup> Aminata Traoré, *L'Afrique humiliée*, Ed. Fayard, Paris, 2008, pp 110 et 111.

## 5.2.2. Eveil d'une véritable citoyenneté (société et production du savoir local)

**Qu'est-ce que la citoyenneté**, à présent élargie à tout le monde entier, après une longue histoire de discrimination et d'exclusion plus ou moins actuelle ? Pendant la période coloniale en Afrique de l'ouest, le statut de citoyen était réservé à quatre communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Saint Louis et Gorée) comme ce fut le cas en Grèce de l'antiquité esclavagiste, avec 10% de la population d'Athènes. **La citoyenneté, c'est aujourd'hui la capacité de participer à égalité à la gestion politique de la cité.**

Les questions et les réponses se trouvant dans la construction responsable et participative d'une véritable citoyenneté, il faut se tourner vers les raisons objectives qui motiveraient la société malienne à vouloir une école républicaine et à assumer sincèrement les charges de sa capacité à produire du savoir moderne tout en lui résistant avec son savoir traditionnel.

En effet, **chaque société, chaque civilisation, élabore un système d'éducation, traditionnel et moderne**, propre pour transmettre, inculquer, diffuser et projeter ses propres valeurs matérielles et spirituelles, **des sciences traditionnelles**, comme modèle de référence identitaire opposable à d'autres. Dans cette mission générale de service public, l'échange ou la confrontation avec d'autres peuples et cultures peut enrichir ou appauvrir la capacité à composer, assimiler ou rejeter **le savoir local des diverses communautés ethniques et aires culturelles.**

**Le savoir local**, en tant que bien le plus précieux d'une communauté accumulé à travers les âges, est une série de perceptions, de conduites, d'informations et de pratiques d'utilisation des ressources humaines, naturelles et surnaturelles. Elles sont produites, maintenues et préservées **comme stratégie éducative, d'initiation, selon des critères endogènes de classification rigoureuse**, afin de répondre concrètement à des besoins essentiels en nourriture, en santé, en habitat, en épargne et en spiritualité. **Le savoir local est donc le résultat d'une adaptation pédagogique à une conjoncture, à la fois locale et globale.** A cet égard, il n'est **pas statique, il évolue** en fonction des conditions écologiques, politiques économiques, sociales et culturelles promues par d'autres communautés.

**Evoluant en marge du savoir local, l'école malienne ne concerne qu'une minorité d'individus** qui est apparue progressivement **en surnombre dans le modèle économique et la société rurale qu'elle est sensée transformer.** Dans les conditions socioéconomiques actuelles, l'efficacité interne et externe de l'école malienne est **très peu productive de savoirs et de biens.**

Mais **dès 1885, Victor Duruy**, éminente personnalité en matière d'Instruction Publique, traçait le programme de l'école coloniale en ces termes : « *quand les indigènes apprennent notre langue, ce sont des marchés qui s'ouvrent pour notre industrie ; c'est la civilisation qui arrive et qui transforme la barbarie*<sup>3</sup> ». C'est ainsi que depuis la mission Dakar-Djibouti de l'ethnologue français **Marcel Griaule dans les années 1930, les dogons** et le monde entier se regardent, se parlent et se consomment autrement !

**L'éveil de la conscience citoyenne des dogons ne peut plus se passer d'engranger les bénéfiques et les maléfiques du marché touristique mondialisé qui a pris d'assaut ses sites.** Ce qui est vrai du pays dogon est valable à l'échelle de toute la nation malienne dans sa

---

<sup>3</sup> Cité dans « les colonies françaises. » « L'œuvre scolaire de la France dans nos colonies » par H. Froideveux. Augustin Chalamel, éd. Librairie Maritime et coloniale 1900- p. 20.

quête millénaire de repositionnement identitaire devenue planétaire avec les nouvelles technologies de la communication. **Sans le téléphone portable satellitaire, comment voulez-vous éveiller une conscience citoyenne à notre époque multi-médiatisée ?**

L'accès de l'élite et des communautés maliennes à un meilleur standing de vie passe désormais par **les normes de la scolarisation républicaine qui s'imposent comme critères individualisés de socialisation citoyenne où le poste de maire d'une commune rurale est plus convoité que celui de chef de village**. La démultiplication exponentielle des milieux associatifs et la « prolifération illimitée » des partis politiques élargissent effectivement l'éventail des libertés publiques tout en les réduisant malheureusement à des enjeux monétaires qui pervertissent l'idéal de la citoyenneté républicaine.

Malheureusement, ces **échanges politiques de nature spéculative** font et défont la trame des réseaux traditionnels et modernes sans réelle capacité de proposition critique, de mobilisation des ressources propres ou d'offre de services de proximité qui font la qualité de vie d'une localité. Dans ces conditions faussement démocratiques qui font violence à toute l'intelligence d'un peuple, **la plupart des maliens s'abstiennent de voter pour le prix d'un pagne, d'un tee-shirt ou d'un kilogramme de sucre**.

Cette prise de distance avec les parades spectaculaires de la classe politique est aussi **la manifestation cachée d'un éveil de conscience citoyenne qui ne veut pas se laisser abuser. Loin d'être passive, cette mise en veille de citoyens à forte liaison sociale** prépare des mutations institutionnelles que **la dynamique associative se charge de faire accoucher de manière originale et douloureuse**. Il en a toujours été ainsi tout au long du parcours historique des empires, royaumes et républiques du Mali qui privilégient la culture de la confrontation par évitements pour des raisons de communauté de vie à gérer dans le long terme.

Mais en cette civilisation du commerce des hommes et des esprits, **tout se paie obligatoirement malgré les apparences de la gratuité des actes posés ou à déposer**. C'est ce qui engage l'éveil d'une véritable citoyenneté à promouvoir, par les canaux de la communication sociale classée (griots, journalistes, publicistes) et non classée (opinion publique), un modèle de citoyenneté honoré par les multiples occasions du calendrier de l'état civil et de l'agenda politique.

**Les avis, à effets juridiques, portés sur la réputation ou la moralité de telle ou telle personnalité, de telle ou telle communauté, participent en réalité de l'évaluation citoyenne que des voisins réalisent quotidiennement sur la qualité du « vivre ensemble » dans une localité donnée**. C'est sur la base de ces points de vue, souvent réducteurs, que se construit la critique ou l'approbation de valeurs de partage qui finissent par **faire école de « savoir vivre ensemble »** par la pratique courante de gestes et d'attentions de civilité.

Loués ou désavoués, ils font de la citoyenneté un éveil de conscience qui impose à **chacun une conduite à tenir au risque de se faire exclure** quand la transgression de la norme dépasse une certaine limite, le plus souvent non explicite parce que **chacun est supposé savoir le « vivre ensemble » distillé par l'éducation**. En conséquence de cette discrète approche pédagogique, il importe de sanctionner publiquement et de récompenser solennellement les plus méritants des citoyens par le rappel, général et/ou particulier, de leurs attitudes et réalisations sociales. A ce titre, ils serviront de **modèles de comportement qui font l'image d'une cité et le témoignage d'une citoyenneté exemplaire**.

### 5.2.3. Participation citoyenne à l'amélioration et au contrôle des politiques publiques issues de l'école républicaine

Inscrite dans l'espace et le temps de conjonctures économiques et politiques changeantes à une très grande vitesse, **l'école républicaine est-elle la seule institution malienne à pouvoir participer au contrôle des politiques publiques de l'Etat et de la Société ?** Elle le prétend actuellement parce qu'elle est à l'origine de la structuration et de la genèse assez artificielle des corps constitués, une élite à usage essentiellement externe. Et à l'interne, **c'est l'école républicaine qui instruit les remises en cause culturelles des modèles domestiques reçus et vécus naturellement** car elle conteste les tenants du pouvoir coutumier et diluent les légitimités traditionnelles sans jamais pouvoir imposer définitivement sa nouvelle légalité. Pour justifier son existence bureaucratique, elle s'ordonne la relecture permanente de ses propres textes.

A vocation mobile, élitiste et autoritaire, **l'école républicaine pèse en conséquence très peu sur la stabilité organisationnelle traditionnelle des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des artisans, et même des commerçants (Soninké), qui représentent au Mali le pays réel majoritaire.** Ces derniers continuent de manière dynamique d'utiliser d'anciennes techniques d'exploitation, de gestion et de prévision tout en composant, à distance respectable, avec les innovations techniques que l'école républicaine tente d'imposer comme référence universelle actualisée. Cette **interaction à double vitesse parallèle** exprime de manière complémentaire le caractère composite et hétérogène du climat des modèles d'investissement humain au mali qui favorise plutôt le fonctionnement, le quotidien et le court terme.

D'où **la fracture élargie de deux visions du monde, de deux ou plusieurs pays différents dans le même Mali,** entre les développeurs et les « à - développer », l'administration et les administrés, les élus et les électeurs. Un tel contexte électoral de renouvellement pluraliste d'instances de régulation du pouvoir laisse indifférent la plupart de maliens. **La décentralisation est-elle à mesure de résoudre une telle crise de communication institutionnelle à l'échelle des 703 communes urbaines et rurales lorsqu'elle a volontairement occulté la légitimité des 12 000 villages et autres points de peuplement du Mali ?** Je ne le crois pas car sa conception est celle de **la main tendue et non celle de la main qui produit des ressources propres,** d'investissement et de fonctionnement.

**La mission coloniale de l'école républicaine se poursuit sans le maître d'hier qui accorde la liberté et paie pour la démocratie et la nouvelle citoyenneté du mendiant d'Etat et de la société.** Cette école républicaine nationalisée n'a pas vocation à contrôler les politiques publiques qu'elle est invitée à entretenir pour **les besoins des donateurs supposés répondre à l'attente des populations dites analphabètes et présentées comme nécessiteuses selon d'étranges critères.**

Parallèlement, une partie avisée de ces non citoyens établit d'autres lieux de rencontre citoyenne (scolaire, professionnel, de loisirs sportifs et culturels, de culte), des associations de proximité et leurs faîtières et des partis politiques **dans l'espoir de mieux capturer la masse silencieuse, enjeu de toutes les sollicitudes nationales et internationales du développement, autre mot aussi fétiche que celui de la démocratie.**

### 5.2.4. Effectivité des mesures de contrôle et de sanction

Clients, employeurs ou simples utilisateurs des **produits et performances de l'école républicaine très corrompue**, les citoyens et non citoyens sont invités à émettre des avis critiques et à évaluer les prestations que celle-ci fournit. Toutes ces réflexions, analyses et propositions concernent **cinq niveaux de responsabilité** pédagogique, sociale, économique et politique incluant **les parents, les élèves, les enseignants, l'administration scolaire et l'environnement social et culturel**.

**Les parents** commencent l'éducation de l'enfant **au sein de la famille** et dès qu'il atteint l'âge scolaire, ils le confient à un professionnel, le maître d'école, qui doit leur rendre compte des résultats scolaires de l'élève. Cette relation contractuelle entre la famille et l'école, le privé et le public, doit instaurer une véritable collaboration et un engagement de chacun de ces partenaires adultes et responsables dans le suivi et la formation de l'enfant. C'est malheureusement peu le cas de la part des parents **dont la tendance est de se désengager** dès l'inscription et de mal réagir en cas de difficulté. Puisque l'école n'assure plus automatiquement l'emploi et la promotion sociale, les familles se détournent d'elle et recherchent d'autres opportunités.

**Les élèves**, soumis à la pression de leurs groupes d'âge, sont **attirés par les comportements déviants** : abandon des cours, manque d'intérêt pour le travail personnel, grèves et violences.

**Les enseignants** ont la double fonction de transmettre une connaissance et d'éduquer à la citoyenneté. Ce qui exige **des qualités de communication pédagogiques que la plupart n'ont plus aujourd'hui**. L'enseignement est devenu une activité de transition professionnelle, exercée par défaut et non par vocation. Des recalés du fondamental sont recrutés pour enseigner au 1<sup>er</sup> cycle, ceux du secondaire pour enseigner au fondamental et le supérieur ne produit pas de savoir. Venus sans vocation à ce métier très délicat, aujourd'hui discrédité, la résolution des besoins matériels des maîtres passe largement avant la formation technique et éthique de l'esprit qui leur ait confié. Installés dans la routine, ils préparent peu leurs leçons, s'abstiennent de donner et de corriger les devoirs et se laissent facilement corrompre en tant qu'examineurs. **Ils partagent rarement la vision que l'Etat a de l'école républicaine à travers ses options politiques de libéralisation, de secteur privé de l'éducation et de décentralisation des collectivités territoriales.**

**L'administration scolaire** se laisse submerger par des effectifs pléthoriques. Elle démultiplie les procédures d'enseignement et de méthodologies sans capacité effective d'inspection des maîtres, d'évaluation de la connaissance des élèves et de contrôle d'ensemble du système scolaire.

**L'environnement social et culturel** est de plus en plus submergé par **de nouveaux moyens de divertissements audiovisuels**. Ils affectent profondément le milieu scolaire et la vie en famille, lesquels ont du mal à maîtriser la vitesse de mutation imposée par ces technologies de la communication. Au lieu de s'occuper de leurs études, de lecture et d'écriture, les enfants s'y adonnent à cœur joie, souvent au détriment des valeurs morales indispensables à leur formation.

#### **5.2.5. Formation du citoyen modèle**

La formation du citoyen modèle se réduit-il à une matière scolaire : **l'Education Civique et Morale (ECM) ?**

**L'école républicaine est d'abord au service de la cité et non l'inverse.** Si l'école républicaine est un **facteur de rénovation générale de la société**, quelquefois très important, **il serait illusoire de croire que le changement des données économiques viendrait uniquement de l'école ou que c'est l'école qui fait le changement.** En effet, ce n'est pas l'école qui fait que les actifs ruraux, sur lesquels repose la production nationale, recruteront et paieront directement ses produits intellectuels là où le salariat existe à peine à l'échelle nationale, avec **moins de 80 000 salariés** publics et privés pour une population de 14 millions environ.

**Si l'éducation, l'école, est la plus noble valeur d'un homme, d'un peuple et d'une nation** qui se déclare **de confession musulmane à plus de 90%**, il est **inutile et périlleux d'opposer cette institution à Dieu au nom d'une laïcité républicaine mal interprétée.** Hors mis le cas des medersas et écoles coraniques qui représentent environ 15 à 20% du public identifié des élèves, **l'enseignement et la pratique des valeurs et cultes islamiques est proscrit de l'espace scolaire.** En l'y intégrant comme au Sénégal et dans d'autres pays de la sous-région, il y a des chances de **prévenir les dérives islamistes tout en conciliant, par l'exégèse scientifique et spirituel, le malien avec lui-même, ses institutions républicaines et sa foi.**

**La formation du citoyen modèle** est basée d'abord sur **ses espérances et ses craintes.** Plus il s'élève dans **sa spiritualité**, mieux il s'approche de l'unité, du centre et de la satisfaction de ses besoins d'homme, capable de se projeter au-delà de lui-même. René Guenon explicite *« la circonférence n'existe en réalité que par le centre ; mais les êtres qui sont sur la circonférence doivent forcément partir de celle-ci, ou plus précisément du point de celle-ci où ils sont placés, et suivre le rayon pour aboutir au centre.<sup>4</sup> »* **Sans foi ni loi, le citoyen est incapable de répondre aux attentes de la cité** dont la durée de vie dépasse largement la sienne.

**La loi** étant faite pour les hommes et non les hommes pour la loi, il faut aller au-delà de la rhétorique des droits de l'homme pour comprendre ce qui se passe ici. **Au Mali, il y a trois (3) droits (moderne, coutumier et divin), trois références juridiques, profanes et sacrée,** qui permettent de situer le positionnement ambigu des uns et des autres dans les sphères publiques et privées.

D'abord, **les droits de l'homme** sont effectivement en vigueur au Mali selon les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 sur la base de 3 règles :

- les droits de l'homme sont à la base de la liberté, de la paix et de la justice dans le monde ;
- ces droits doivent être protégés par des lois ;
- l'objectif de ces droits est le respect de la personne humaine dans le monde.

Ensuite, **les droits à homme** fondent culturellement le Mali, car chaque citoyen, quelque soit son rang, sa classification sociale identitaire ou sa fortune, est le dépendant, l'obligé, le réciproque, pour ne pas dire l'esclave d'un autre. Toutes les relations de parenté à plaisanterie (*sinankuya*) s'inscrivent dans ce cadre de référence fondamentale à connotation païenne. Comment cela participe à l'éducation ?

---

<sup>4</sup> René Guenon (1946), La crise du monde moderne, Ed. Gallimard, Paris, pp.97

Enfin, les **Droits de Dieu** inspirent le Malien car, croyant ou non à Dieu, il se sait mortel et s'investit pour être à hauteur sociale de cette épreuve incontournable.

C'est dans cette trilogie juridique que **l'appel à Dieu** prend tout son sens immatériel dans les stratégies de survie du citoyen malien fondées d'abord sur les **droits à l'homme** et accessoirement sur les **droits de l'homme**. Et **Dieu, droit à l'homme et droit de l'homme à la fois**, n'a donné à aucun homme d'avoir le droit et le pouvoir autonome d'être éternel et de combler tous ses propres besoins.

Malgré une **très longue tradition d'islamisation des pouvoirs publics et de la société depuis le 8<sup>ème</sup> siècle**, **l'appareil d'Etat est resté laïc** au Mali des empires, royaumes et républiques en raison de la tolérance culturelle dominante qui n'établit pas de frontière étanche entre le profane et le sacré, le païen et le musulman, le matériel et le spirituel. Tous les trois registres juridiques (coutumier, moderne et religieux) composent avec ce paradigme politique malien où **le droit se manifeste par absence de droit**. Toutefois, **le droit islamique**, dans ses interprétations plus ou moins rigoristes, demeure **le point de référence juridique privilégié des dispositions coutumières et modernes**.

### 5.2.6. Quête d'une situation d'équilibre en contexte déséquilibré

Pour s'insérer dans le tissu socioéconomique d'une cité, tout malien procède par la **recherche d'un « jatigi »**, un porteur de son double (identité), un logeur, un hôte, qui lui permet d'accéder progressivement à la jouissance d'un statut de citoyen en n'importe quelle localité du monde. En cas de comportement déviant, il est dit que **« dugubila ka fisa jatigilabila yé »** (mieux vaut abandonner une cité que de quitter son logeur). C'est dire combien la citoyenneté dépend de celui qui reçoit en premier.

A partir de cette entrée fondamentale, **la citoyenneté malienne se construit à différentes échelles** domestiques (famille d'accueil), sociales (alliances matrimoniales), générationnelles (classes d'âge) et territoriales (quartier, villages, ethnies).

La **citoyenneté lignagère** (parenté élargie au clan et à l'ethnie) compose avec le principe de séniorité de la **citoyenneté par classe d'âge social** pour différencier les individus par les critères d'ordre biologique de la naissance imposés par la nature. Parce que toute société est inégalitaire dans son essence, **la citoyenneté par statut social** s'inscrit dans ce premier schéma par une classification culturelle entre aînés (nobles) et cadets sociaux (captifs, castes, femmes et jeunes).

Pour adoucir les rigueurs d'une telle classification, apaiser les crises et favoriser des rapports de convivialité sur la base de l'humour et de la dérision courtoise, **la citoyenneté par la « sinankuya » (parenté par plaisanterie)** joue un rôle de régulateur social dans les conflits en établissant des chaînes d'équivalence patronymique. Fondée sur des croyances pré-islamiques en un **« jo »** (fétiche, serment), la **« sinankunya »** exige de chaque allié d'observer à l'égard du partenaire un pacte de bonne conduite, de solidarité et de liberté de langage. Sa fonction catharsis est de rire, de soi et de l'autre, pour régler tout différend et/ou se prêter mutuellement assistance.

Enfin, **la citoyenneté par le droit de pratiquer sa religion** dans l'espace public et privé autorise les lieux de culte (bois sacré, carrefour, mosquée, église) selon les besoins de spiritualité d'une cité ou d'un individu.



Les **nouvelles formes de citoyenneté politique républicaine** s'inscrivent obligatoirement dans ce **schéma directeur traditionnel** avec parfois, la prétention de s'en émanciper. **En légalisant la légitimité des autorités coutumières et religieuses** fondées sur un savoir local, **les pouvoirs publics républicains donneront certainement une légitimité qui manque fortement à leur légalité.**

### **5.2.7. Conclusion/ Recommandations**

Tout projet de société repose d'abord sur une projection de l'éducation classique et de l'école républicaine à l'horizon d'une génération (25 ans) pour en mesurer les résultats au niveau de la cité et de la citoyenneté. Et l'éthique de l'école, comme institution républicaine, dépend essentiellement de la qualité technique et morale du maître. Ce dernier est toujours le produit d'une éducation, d'un savoir local traditionnel, qu'il a la charge d'améliorer et non de rejeter. C'est loin d'être le cas au Mali. Pour consolider l'éducation citoyenne traditionnelle, promouvoir la culture de l'école républicaine et lutter contre la tendance au nivellement par le bas, il faut au Mali :

1. Rendre sa noblesse au métier d'enseignant par un dispositif public de compétition interne entre les maîtres eux-mêmes ;
2. Valoriser et consolider l'utilisation des langues nationales, de l'arabe et des cultures du terroir dans tous les ordres d'enseignement de base, général, technique et supérieur ;
3. Impliquer principalement les élèves et leurs parents dans toute la gestion de l'orientation scolaire en les rendant clairement responsables de leur propre destin ;
4. Développer et sanctionner par des titres scolaires le lien emploi et éducation au niveau de tous les ordres d'enseignement de base, général et supérieur ;
5. Revaloriser l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) à la fois par une spécialisation renforcée des modèles importés et une ouverture sur les modèles traditionnels d'apprentissage de l'éducation informelle à valider par des diplômes ;
6. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui impliquerait de manière notable les secteurs privés et associatifs dans la promotion des établissements et la gestion des œuvres universitaires ;
7. Rétablir le calendrier et le volume horaire universitaire selon les normes internationales Licence Master Doctorat (LMD) ;
8. soumettre tout le personnel enseignant du supérieur aux critères de hiérarchisation selon les normes du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) et de la publication de travaux de recherche pour progressivement éliminer les plans de carrière bâtis sur la seule ancienneté ;
9. Réserver l'accès des grandes écoles au système du numerus clausus (cas de la nouvelle ENA) ;
10. Renforcer de manière ascendante<sup>5</sup> les systèmes de contrôle des connaissances de tous les ordres d'enseignement et notamment, les critères de sélectivité du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) et du baccalauréat ;
11. Créer plusieurs pôles régionaux universitaires.

---

<sup>5</sup> Le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) par les Maîtres du Second Cycle et le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) par les Professeurs de Lycée et le Baccalauréat par les Professeurs du Supérieur sous évaluation CAMES.

## **Bibliographie**

Guenon René (1946), *La crise du monde moderne*, Ed. Gallimard, Paris

Magassa Hamidou (2008) « *L'encéphalite de l'école malienne : l'éthique de l'impopularité* » Journal « Essor », n° 16230, du 1 juillet 2008, Bamako

Magassa Hamidou (2008) *Savoir Local, Moteur du Développement*, Forum Festival sur le Niger, Ségou

Traoré Aminata (2008), *L'Afrique humiliée*, Ed. Fayard, Paris.

